

**Décision n° 2022-739-UM portant approbation de la tarification des activités commerciales recherche de la plateforme MRI de l'UAR n°3426 Biocampus Montpellier**

**Le Président de l'Université de Montpellier**

*Vu le livre VII du Code de l'Education ;*

*Vu le décret 2020-1207 du 20 septembre 2021 portant création de l'Université de Montpellier et approbation de ses statuts ;*

*Vu la délibération n° n°2021-12-15-01 du conseil d'administration de l'Université de Montpellier en date du 15 décembre 2021 désignant Monsieur Philippe AUGÉ, Président de l'Université de Montpellier ;*

*Vu l'arrêté ministériel en date du 21 février 2022, portant nomination et classement de Monsieur Bruno FABRE dans l'emploi de Directeur Général des Services de l'Université de Montpellier, à compter du 1er mars 2022 au 28 février 2026 ;*

*Vu la délibération n°2021-12-15-03 du Conseil d'administration de l'Université de Montpellier en date du 15 décembre 2021 portant proposition de la délégation de pouvoir du Conseil d'administration au Président ;*

*Vu la délibération n°2022-07-04-22 du Conseil d'administration de l'Université de Montpellier en date du 4 juillet 2022 portant approbation de la dérogation relative aux tarifs des activités commerciales recherche - BCM ;*

*Vu la délibération n°2022-06-20-3 de la Commission de la recherche du Conseil académique de l'Université de Montpellier en date du 20 juin 2022 portant approbation des tarifs de la plateforme MRI de l'UAR Biocampus Montpellier ;*

**DÉCIDE :**

**Article 1 :** Les tarifs de la plateforme MRI de l'UAR Biocampus Montpellier sont fixés selon le barème joint en annexe.

**Article 2 :** Ces tarifs prennent effet à compter du 5 juillet 2022.

**Article 3 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé des mesures d'exécution et de publicité de la présente décision.

Montpellier, le 21 juillet 2022

**Le Président de l'Université de Montpellier**



Philippe AUGÉ



**Tarification auditable**  
**UAR 3426 BIOCAMPUS**  
**Plateforme MRI**

Prestations	Détails	Nature Unité d'œuvre	Tarif Etablissements partenaires* HT	Tarif autres établissements publics HT	Tarif Privé HT
P1	Loupe, vidéomicroscope de base	Heure	5.36 €	22,32 €	22,32 €
P2	stations analyse d'images	Heure	7.29 €	35.77 €	35.77 €
P3	Microscope champ plein motorisé, vidéomicroscope avancé, spinning disk de base, microscope à feuille de lumière	Heure	15.66 €	55.41 €	55.41 €
P3-Timelapse*	Vidéomicroscope avancé, spinning disk de base, microscope à feuille de lumière	Heure	3.92 €	13.85 €	13.85 €
P4	Cytomètre analyseur de base, Microdissecteur laser	Heure	21.78 €	59.44 €	59.44 €
P5	TIRF, spinning disk avancé, HCS de base, scanner de lames	Heure	17.47 €	82.24 €	82.24 €
P5-Timelapse*	TIRF, spinning disk avancé, HCS de base	Heure	4.37 €	20.56 €	20.56 €
P6	Cytomètre analyseur intermédiaire, trieur de base	Heure	25.68 €	50.75 €	50.75 €
P7	Microscope confocal (HCS inclus), STED, MEB, microscope à illumination structurée, Tomographe à rayons X	Heure	37.04 €	101.89 €	101.89 €
P7-Timelapse*	Microscope confocal (HCS inclus), MEB, microscope à illumination structurée	Heure	9.26 €	25.47 €	25.47 €
P8	Cytomètre avancé (trieur, imageur)	Heure	48,99 €	131.03 €	131.03 €

\*: tarif timelapse appliqué sur les expériences de nuit 19h-8h et le week-end (1/4 de tarif) et sur certains équipements.

**Une réduction sera appliquée systématiquement (dont heures « timelapse ») :**

-5% sur P1 à P8 si la commande est > à 1000€ HT

-10% sur P1 à P8 si la commande est > à 2500€ HT

Prestations	Détails	Nature Unité d'œuvre	Tarif Etablissements partenaires* HT	Tarif autres établissements publics HT	Tarif Privé HT
ME Echantillon	Microscopie électronique - échantillons	échantillon	48.60 €	465.53 €	465.53 €
ME Observation TEM	Microscopie électronique - Observation échantillon	heure	68.79 €	2 237.99 €	2 237.99 €
HCS Consommable	Criblage - Consommable	échantillon	14.64 €	38.93 €	38.93 €
HCS Robot	Criblage - Robot	heure	523.23 €	1162.95 €	1162.95 €
Expertise	Criblage - Expertise	heure	21.02 €	552.27€	552.27€

\*Tarifs établissements partenaires HT = ce tarif englobe, les unités CNRS, les établissements partenaires listés ci-après :

- Institut national de la santé et de la recherche médicale (**INSERM**) national,
- Université de Montpellier (**UM**)
- Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier (**CHU**) de Montpellier
- Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (**CIRAD**), national.
- Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (**INRAE**) national,
- École pratique des hautes études (**EPHE**), national.
- Institut Régional du Cancer de Montpellier (**ICM**)
- Institut de Recherche et Développement (**IRD**) national,
- SupAgro Montpellier.